Délibération n° 2021-07-22-142

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Bureau Communautaire
de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

Séance du 22 juillet 2021

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES	
En EXERCICE	11
PRESENTS	8
VOTANTS	10

CONVOCATION	
Datée	du 13/07/21
Affichée	le 16/07/21

OBJET
Accord-cadre 2022-2025 : Marché de travaux voirie à bons de commandes

Acte rendu exécutoire après publication le 23 juillet 2021

Le Président,
Jean SELLIER

CDC des Pays de L'Aigle 61300 L'AIGLE

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux juillet à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Bureau Communautaire, légalement convoqués le 16 juillet 2021, sous la présidence de Monsieur SELLIER, se sont réunis en session ordinaire.

Madame Nathalie LENOTRE a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : Jean SELLIER
Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Guy MARTEL
François BRIZARD
Nathalie LENOTRE
François CARBONELL
Jean-Luc BEAUFILS

Absents excusés : Jean-Guy GRANDIN
Serge DELAVALLEE
Virginie VIOLET

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20210722-2021-07-22-142-DE
Date de télétransmission : 23/07/2021
Date de réception préfecture : 23/07/2021

Monsieur le Président informe les membres du Bureau, que dans le cadre des travaux de voirie 2022-2025, un avis d'appel d'offres a été publié le 26/05/2021, prévoyant une remise des offres pour le 25 juin 2021 à 12 heures.
Il s'agit d'un Accord cadre à bons de commandes avec minimum de 250 000 euros TTC/an et maximum de 600 000 euros TTC/an.

Caractéristiques du marché

Type de marché :	Marché unique
Type de procédure :	MAPA OUVERT (marché à procédure adaptée)
Référence :	2021VOI0000001
Montant prévu au BP 2021 :	388 000 € TTC (marché à BC en cours)
Durée du marché :	Le marché commence à compter de la notification, renouvelable trois fois (3) pour une période d'un (1) an,

Conformément au règlement de consultation et aux dispositions des articles R.2144-1 et suivants du Code de la Commande Publique, les candidatures suivantes ont été reçues :

N° d'Ordre	NOM DU CANDIDAT	ANALYSE DES CANDIDATURES
1	**SAS COLAS CENTRE OUEST** 41, rue Lazare Carnot BP 226 61007 ALENCON CEDEX	CONFORME
2	**SAS GUERIN TP** 5, rue du coq RD 830 BP25 27250 NEAUFLES AUVERGNY Cedex	CONFORME
3	**SA TOFFOLUTTI** Zone Industrielle 61500 SEES	CONFORME
4	**SAS EUROVIA BASSE NORMANDIE** Secteur Orne RN 12 61250 HAUTERIVE	CONFORME

Acte rendu exécutoire après publication le 23 juillet 2021

Le Président,
Jean SELLIER

CDC des Pays de L'Aigle
61300
L'AIGLE

Rappel des critères d'analyses des offres définis dans le règlement de consultation

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

1. Critère valeur technique
pondéré à 30 sur 100 points.

- 1.1 – Moyens humains dédiés à la réalisation des travaux : 10 pts
- 1.2 – Moyens matériels dédiés à la réalisation des travaux : 10 pts
- 1.3 – Méthodologie et organisation des chantiers mises en place pour respecter le délai d'exécution : 10 pts

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20210722-2021-07-22-142-DE
Date de télétransmission : 23/07/2021
Date de réception préfecture : 23/07/2021

2. Critère environnemental
pondéré à 5 sur 100 points.

Le critère environnemental sera analysé au travers des actions menées par le prestataire afin de réduire l'impact de leur activité sur l'environnement (achat de véhicules électriques, certification ISO 14001, achat d'énergie verte …)

3. Critère Prix des prestations
pondéré à 65 sur 100 points.

Conformément aux critères de jugement des offres définis dans le règlement de consultation et au rapport d'analyses qui en résulte, le classement des offres s'établit comme suit :

ENTREPRISES	NOTATION				CLASSEMENT
	Prix 65 pts*	Critère environnemental 5 pts	Valeur Technique 30 pts	Total 100 pts	
EUROVIA BN	65.00	4	24	93.00	1
COLAS CO	64.03	3	24	91.03	2
SA TOFFOLUTTI	62.03	3	22	87.03	3
SAS GUERIN TP	56.00	4	24	82.00	4

**Le critère « prix » est une commande type utilisée comme base de comparaison. Il est estimé sur un « détail estimatif » réalisé en fonction des quantités les plus représentées sur les différents bons de commandes émis par la CDC, dans le cadre du marché actuel.*

Au regard des critères d'attribution définis dans le règlement de consultation, la Société EUROVIA Basse Normandie est classée première.

- Vu le rapport d'analyse des offres et l'application des critères de pondération,

Le Bureau après en avoir délibéré :

- **DECIDE DE RETENIR** l'offre présentée par la Société EUROVIA Basse Normandie dans le cadre du marché relatif aux travaux de voirie 2022-2025,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution du présent marché.

VOTE : **UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte rendu exécutoire après publication le 23 juillet 2021

Le Président,
Jean SELLIER

CDC des Pays de L'Aigle
61300
L'AIGLE

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20210722-2021-07-22-142-DE
Date de télétransmission : 23/07/2021
Date de réception préfecture : 23/07/2021